

FIL ROUGE ORIENTATION – MAI/JUIN 2026

A l'attention des parents des élèves de 3^{ème} du collège Le Semnoz,

Objet : Vœux définitifs pour l'orientation post 3^{ème}

En cette période de 3^{ème} trimestre, vous avez à formuler des vœux définitifs d'orientation.

➤ Vous avez 2 actions à mener en parallèle pour la situation de votre enfant :

① Compléter la fiche de vœux d'Orientation au format papier :

(sur la fiche dialogue – Partie 3 – « Troisième trimestre : DEMANDES DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitifs d'orientation » ci-jointe).

② Compléter la fiche de vœux d'Affectation sur la fiche Affelnet Lycée Post 3^{ème} (ci-jointe) :

↳ Remplir le cadre « Identification du candidat » (sauf numéro INE inutile),

↳ Remplir au verso les vœux d'orientation : bien préciser l'établissement concerné et la formation souhaitée.

Ces deux fiches, dialogue et Affelnet Lycée Post 3^{ème} sont distribuées par le Professeur Principal.

Remarques : Il vous est également possible de saisir en une seule fois les vœux d'affectation de votre enfant via le service en ligne Affectation (teleservices.education.gouv.fr), à l'aide de vos codes Educonnect. Ces vœux se transforment automatiquement en choix définitifs d'orientation.

Vidéo à destination des familles pour la démarche en ligne : www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257

Pour vous aider dans vos démarches et votre réflexion, un café pédagogique des parents est organisé :

CAFÉ DES PARENTS : AIDE A LA SAISIE DES VŒUX ET CONSEILS

Mercredi 06 Mai 2026 de 7h45 à 9h30 en salle A1

Accueil sur le créneau possible en continu

Le serveur sera ouvert pour une saisie par l'établissement **du 04 au 13 mai 2026**.

Après cette date plus aucune saisie ne sera possible.

① Action n°1 : Vœux d'orientation

Choisir le type de poursuite d'étude et les classer par ordre de préférence :

↳ 2^{nde} générale et technologique ou 2^{nde} STHR (hôtellerie-restauration)

et/ou ↳ 2^{nde} professionnelle

et/ou ↳ 1^{ère} année de CAP

Le conseil de classe se prononcera sur chacun des vœux demandés.

En cas de désaccord, la Chef d'Établissement rencontrera la famille avant de rendre sa décision d'orientation.

Les familles devront se rendre disponibles pour cet entretien obligatoire, fin Mai.

① Action n°2 : Vœux d'affectation

↪ Pour les demandes d'affectation en **2^{nde} générale et technologique ou 2^{nde} STHR** : choisir le lycée demandé :

- Du secteur : il dépend de l'adresse du domicile de l'élève (Lycée Baudelaire)
- Autres lycées, si demande d'option particulière, sur dérogation à retourner au collège avant le **13 mai 2026** complétée et signée). En cas de demande de dérogation, placer le lycée demandé obligatoirement en vœu 1 et faire aussi obligatoirement un vœu pour le lycée de secteur. Sinon l'élève se retrouvera sans affectation.

L'imprimé de demande de dérogation est disponible sur Pronote et sur le site du collège.

△ Si la dérogation est accordée, l'élève devra aller dans le lycée obtenu obligatoirement, même s'il n'est pas retenu dans l'option souhaitée.

En cas de demande de l'enseignement optionnel « Esabac » compléter la fiche correspondante (*disponible sur Pronote*) et la rapporter au professeur principal le plus rapidement possible pour que les avis soient complétés. **La fiche sera ensuite transmise au lycée par le collège** (date limite d'envoi par nos soins : 13 Mai 2026).

Nous procéderons de la même façon pour toutes les autres options (Euro, Arts/Musique, EPS, Cinéma et théâtre).

↪ Pour l'affectation en **2^{nde} professionnelle et/ou 1^{ère} année de CAP** : il n'y a pas de notion de secteur.

L'élève peut demander tous les lycées professionnels assurant la ou les formations souhaitées dans l'académie.

10 vœux sont possibles, par ordre de préférence, dans l'Académie de Grenoble et 5 vœux hors académie (**1 vœu = 1 formation dans 1 établissement**).

Bien veiller à inscrire le bon intitulé de la formation.

Élargir suffisamment les vœux pour augmenter les chances d'être pris.

Les documents annexes, sont disponibles sur Pronote (demande de dérogation, options particulières) et sur le site du collège.

L'ensemble des documents (fiches dialogue, Affelnet Lycée 3^{ème}, fiche de dérogation si besoin, demande options spécifiques est à rendre au Professeur Principal pour :

le 13 Mai 2026, dernier délai.

Les résultats de l'affectation seront accessibles sur le service en ligne Affectation (SLA), Mardi 30 Juin 2026 après les épreuves du DNB. Le collège fournira un exemplaire papier de la décision d'affectation à chaque élève à la fin de l'épreuve du 30 Juin 2026, à partir de 11h00.

En cas de non-affectation, un rendez-vous est à prendre avec la Cheffe d'Établissement ou son représentant avant le 08 Juillet à 17h00, date de la fermeture de la saisie des vœux pour le tour 2. Les résultats vous seront alors communiqués le 09 Juillet.